



17 mars 2016

STOP LGV SUD SAINTE BAUME
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

Modification des statuts

- ▣ -Article 10: L'association est dirigée par un conseil de 12 membres au moins à 24 au plus.
- ▣ Ses membres sont élus d'une part, et majoritairement, parmi les associations et organisations (personnes morales) et d'autre part parmi les personnes physiques, adhérentes à titre individuel.
- ▣ **Sont éligibles au Conseil d'administration, les membres ayant adhéré depuis plus de douze mois à l'association et à jour de leur cotisation.**

Collectif Stop LGV Sud Sainte Baume

Assemblée Générale

ORDRE DU JOUR:

- ▣ Rapport d'activité et bilan moral
- ▣ Bilan financier – Vote du quitus-Appel à Cotisation
- ▣ Conseil d'administration – Elections
- ▣ COPIL du 21 mai 2015
- ▣ Recours en justice
- ▣ Prise de parole de Maître Dragone, avocat du Collectif
- ▣ Questions diverses
- ▣ Apéritif

BILAN MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITE

- * Réunions mensuelles du Conseil d'Administration et du bureau et réunions avec la Coordination Régionale contre la LGV.
- * Réunions avec les représentants de la Communauté d'agglomération et avec le maire du Beausset.
- * Lancement d'une pétition sur le net à l'attention du ministre de l'environnement.
- * Communiqués de presse et conférence de presse.
- * Tracts et panneaux lors du Bol d'Or.
- * Participation à la Fête du Parc Naturel régional et au Forum des Associations au Beausset.
- * Organisation de la « Marche contre la LGV » avec la participation de tous les élus du Sud Sainte Baume.
- * Recours auprès du Tribunal administratif de Paris.
- * Courriers divers , mise à jour du site internet et informations auprès des adhérents.

COURRIERS DIVERS

- ▣ ***Au secrétaire d'Etat (- Ecologie, Développement durable, et de l'Energie- Délégué aux Transports)**
- *Aux députés Européens de la Commission Transports et Tourisme**
- ▣ ***Au président de la Commission de la modernisation du dialogue environnemental**
- ▣ ***A la Commission Nationale d'Enquêtes Publiques**
- ▣ ***A tous les maires, adjoints et conseillers municipaux des mairies de la Communauté d'agglomération afin de les associer à notre recours en justice**
- ▣ *** A la fédération Nationale de l'Environnement**

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

ASSEMBLEE GENERALE 2015 ET REUNION PUBLIQUE



Mars 2015

MARCHONS CONTRE LA LGV

juin 2015



Les élus du matin

MARCHONS CONTRE LA LGV

SUD SAINTE-BAUME

La LGV menacerait la Maison de la Nature des Quatre Frères

A l'appel du collectif Stop LGV Sud Sainte-Baume, plusieurs dizaines de personnes se sont retrouvées hier au Beausset. Une mobilisation soutenue par de nombreux élus ouest-varois

Le collectif Stop LGV Sud Sainte-Baume avait appelé les citoyens opposés à la « LNPCA » (LGV) à participer, hier, à une marche au sein de l'espace naturel sensible des Quatre Frères, géré par le Département : « On nous endort, tout est fait pour éviter toute mobilisation des citoyens, et si personne ne se réveille, il sera trop tard », alerte Didier Cade, à la tête de l'association. « Pour preuve, poursuit-il, une lettre du secrétaire d'État chargé des transports, adressée au préfet Michel Cadot et datée du 13 avril : elle montre bien que le projet avance et qu'il est sur-tout valide, avec le risque de prochaines opérations de réservations d'emprises foncières » (lire ci-dessous).

Stopper le financement des études

Concernant la mobilisation d'hier, Didier Cade explique que, « si le projet de LGV devait se faire, ce serait l'existence même de cette maison départementale, située en limite du fuseau, qui serait remise en cause, à savoir la disparition d'un lieu d'accueil,



Baucoup d'élus sur le site de la Maison de la Nature des Quatre Frères, hier, pour dire non à la LN PCA.

(Photos Lan et J. L)

de sensibilisation et de découverte de l'environnement, qui propose des activités gratuites pour tous, avec pas moins de 30.000 visiteurs à l'année. Mais on ignore, dans cette histoire, la position du Conseil départemental qui est à l'origine de ce site situé au cœur même du futur Parc naturel régional, alors qu'en parallèle

il participe au financement des études sur la LGV. Il faut stopper ce financement ». Hier matin, de nombreux élus de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume étaient présents pour afficher leur soutien au collectif. Le président Ferdinand Bernhard précisant : « Notre position reste la même, nous

sommes contre cette LGV et nous ne sommes pas plus informés que les citoyens ; cela se fait en haut, loin des maires et des acteurs locaux ». Et de promettre à Didier Cade la rédaction d'une lettre de la communauté d'agglomération à l'adresse du secrétaire d'État chargé des transports, afin d'obtenir un rendez-vous.

La LGV est aujourd'hui une réalité

Parmi la quarantaine de personnes présentes le matin, il y avait une délégation du comité communal feux de forêt du secteur, tandis que les bénévoles du collectif en ont profité pour sensibiliser le public sur l'impact environ-

nemental du projet de LGV. Mais aussi sur son coût et son opportunité, pour conclure : « Il serait tellement plus judicieux de moderniser la ligne existante. Il faut que tout le monde prenne conscience que la LGV est une réalité, c'est aujourd'hui qu'il faut se faire entendre ».

LAN

CONFERENCE DE PRESSE

Grand Sud

LGV : la ligne nouvelle attaquée au tribunal administratif de Paris



L'ouest Var, le plus impacté par la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur, poursuit le combat contre « un projet d'un autre siècle ».

(Photo Dominique Lerche)

La commission nationale du débat public (CNDP) aurait-elle dû décider d'organiser un nouveau débat sur la création de la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (ex LGV Paca) ? « Oui », affirme la mairie d'Évenos, la confédération paysanne du Var, ainsi que les associations Stop LGV Sud Sainte-Baume, Stop LGV Somary. Entourés à la LGV et Stop Naissance Ciers. Sûres de leurs bons droits, ces dernières ont d'ailleurs décidé de déposer un recours devant le tribunal administratif de Paris contre la récente décision de la CNDP. Et les requérants ne sont pas à cours d'arguments. D'abord sur la forme. « Le délai légal de cinq ans maximum entre la fin du

débat public en 2005 et le début de l'enquête publique prévue pour 2017 est largement dépassé », déclare Didier Cade, président du collectif Stop LGV Sud Sainte-Baume.

Un coût qui a plus que triplé

« La concertation n'a pas été satisfaisante. Elle a même été interrompue à deux reprises par le préfet de région. En 2011, à cause de débordements. Et lors de la campagne présidentielle de 2012. Même Philippe Marzoli, garant de la concertation, a critiqué le fonctionnement de cette dernière », ajoute Michel Lemaud, représentant l'association Stop LGV Somary. Ensuite sur le fond : « Outre le changement de nom, le projet de ligne nou-

velle est radicalement différent de celui de LGV PACA soumis à la CNDP en 2005. Ne serait-ce que par son prix : 20 milliards d'euros, contre 5 à 6 milliards précédemment », avance Blainie Monier, maire d'Évenos. « Avec l'ubérisation dans les transports, le covoiturage, la libéralisation des transports en autocars, la détente de mobilité a changé depuis 2005 », assure Nadine Chevret pour l'association Stop Naissance Ciers. « Ce n'est pas une ligne nouvelle qu'il nous faut, mais des trains sur les voies existantes, avec des moyens d'entretien : des chauffeurs. Il faut mettre de l'argent là où c'est efficace et arrêter de rêver sur des projets d'un autre siècle », conclut Didier Cade.

P.-L. P.

« Le projet décidé à l'unanimité »

S'il part du même constat – « le débat public remonte à dix ans en arrière et rien n'a vraiment avancé depuis » – Christian Estrou, qui sera officiellement élu président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ce vendredi, n'entend pas remettre le projet de ligne nouvelle en question. « Je suis prêt à discuter mais la

décision de poursuivre le projet de ligne nouvelle a été prise à l'unanimité par les trois conseils départementaux concernés, les grandes métropoles et le conseil régional, à l'époque d'une autre couleur politique [...] la démocratie a été respectée. On ne peut pas s'amuser à remettre à chaque fois en cause les décisions ».

- ❑ **RETOMBEES MEDIATIQUES**
- ❑ - AFP (Agence France Presse)
- ❑ - Le Figaro
- ❑ - Var matin
- ❑ - La Provence
- ❑ - La Marseillaise
- ❑ - Mobilicités
- ❑ - Observatoire Régional des Transports
- ❑ - Cecheminotsbretagne.fr
- ❑ - Marsactu
- ❑ - Divers sites internet locaux: Ouest-var.net, Bandol-blog, TV83.info, le-beaussetan.com
- ❑ - Sites internet d'associations dans le sud ouest et le sud est

BILAN FINANCIER

| | | | |
|---|------------------------------|--|----------|
| ▣ | Solde banque 31/12/2014 | | 1 944.55 |
| ▣ | Solde Livret A au 31/12/2014 | | 6 109.16 |
| ▣ | Solde total au 31/12/2014 | | 8 053.71 |

BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2015

| ▣ | DETAIL DES RECETTES | RECETTES | DEPENSES | SOLDE |
|---|--|-----------------|-----------------|----------|
| | participations aux frais d'avocat | 350 | | |
| ▣ | ADHESIONS-VENTES DIVERSES | 3 615.97 | | |
| ▣ | | | | |
| ▣ | DETAIL DES DEPENSES | | | |
| ▣ | | | | |
| ▣ | REUNIONS | | 155.35 | |
| ▣ | ASSURANCE | | 515 | |
| ▣ | | | | |
| ▣ | SITE INTERNET | | 60 | |
| ▣ | PAPETERIE | | 80.78 | |
| | PHOTOCOPIES-AFFICHES- | | 278.8 | |
| | POSTE | | 190.91 | |
| ▣ | FRAIS DE BANQUE | | 3.80 | |
| ▣ | AVOCAT (provision) | | 1 000 | |
| | VIREMENT LIVRET A | | 2 000 | |
| ▣ | TOTAL | 3 965.97 | 4 284.64 | |
| ▣ | COMPTE BANCAIRE au 31/12/2015 | | | 1 625.88 |
| ▣ | LIVRET A au 31/12/2015 (dont intérêts) | 63.47 | | 8 172.63 |
| ▣ | Solde total au 31/12/2015 | | | 9 798.51 |

BILAN FINANCIER

- ▣ Les comptes de l'association sont soumis à l'approbation des adhérents
- ▣ Vote du quitus
- ▣ Montant des cotisations : le Conseil d'administration propose un montant de 5€ pour 2016 minimum pour les adhérents et 50€ pour les associations.
- ▣ Vote

Conseil d'Administration

- * Renouvellement statutaire d'un tiers des membres du C.A, composé à ce jour de 21 membres.
- * Membres sortants : Marc Léonarduzzi, Hervé Thébault, Marc Martin Escofier, Brigitte Kramer, Julien Constant, Claude Piegts, Didier CADE
- * Membre décédé: Louis Grena
- * Candidats : Didier CADE, Delphine De Luca, Pierre Rossano
- * Vote

Louis GRENA



Louis Grená

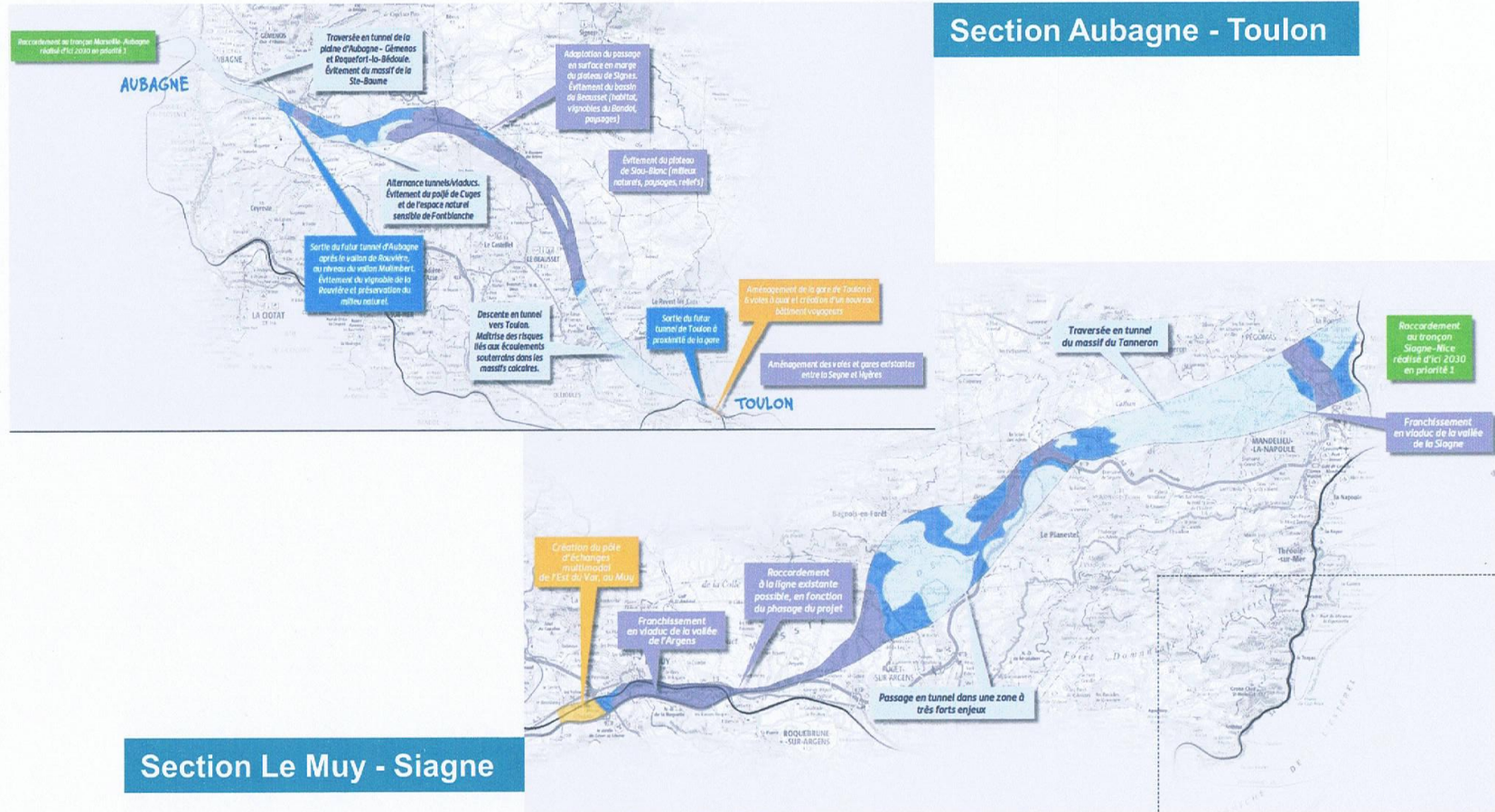
LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

COMITE DE PILOTAGE du 21 MAI 2015

- Le comité de pilotage prend acte de la nomination de Monsieur Philippe Quevremont ,nouveau garant de la concertation
- Demande de mise en place d'observatoire du foncier
- Mise en place d' études complémentaires sur les secteurs les plus sensibles afin de préserver la faisabilité à terme de la Ligne Nouvelle, pouvant aller jusqu'à une qualification de Projet d'Intérêt général. Ces études seront financés dans le cadre du contrat de plan Régional
- Constitution du dossier d'enquête publique pour début 2017
- Demande de financement complémentaire: approuvé par les partenaires
 - 4.6 millions € pour les études de la priorité 1
 - 5 millions € pour l'enquête publique priorité 1
 - 6.4 millions € pour les premières études priorité 2
 - 8 millions € pour les acquisitions foncières anticipées
- Le délai de 5 ans après la remise du bilan du débat public étant dépassé, la Commission Nationale du Débat Public demande que SNCF Réseaux , la saisisse sur ce nouveau projet et qu'à l'avenir, le public soit mieux associé au processus d'élaboration du projet (décision n°2015/22/LNPCA/11 du 1^{er} avril 2015)

PRIORITÉ 2

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 13 AVRIL 2015
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE



COMMISSION DE DEBAT PUBLIC

DU 2 SEPTEMBRE 2015

- ❑ « Dans la perspective de l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet....., SNCF réseau était tenu de saisir de nouveau la Commission nationale de débat public (le délai de cinq ans depuis la publication du bilan du débat public étant dépassé);
- ❑ Le président de SNCF réseau a saisi la CNDP **le 19 août 2015.**
- ❑ La commission a considéré que la concertation s'était poursuivie de manière continue sous l'égide d'un garant et que le débat relatif à l'opportunité avait été tranché par la décision du gouvernement le 9 juillet 2013.
- ❑ Elle a donc décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un nouveau débat. »

Objectifs des Etudes Préliminaires Enquête Utilité

Publique :

- ☐ Constitution d'un Dossier d'EUP sur le périmètre de la priorité 1 (le programme au sens du code de l'environnement regroupant, lui, P1 et P2). Les études devront donc produire le juste nécessaire pour cet objectif.

- ☐ Mise en place des dispositifs nécessaires et suffisants pour préserver le foncier sur la priorité 2 : « mesures conservatoires qui pourraient être prises afin de préserver la possibilité de réalisation de ces sections, postérieurement aux sections relevant des premières priorités » ;
- ☐ Consolidation des coûts, établissement d'une stratégie de financement.

RECOURS EN JUSTICE

- Un recours en justice a été déposé au tribunal administratif de Paris contre la décision de la Commission Nationale de Débat Public, qui décide de ne pas mettre en place un nouveau débat public.
- Les requérants sont:
 - - **Le Collectif Stop LGV Sud Sainte Baume**
 - - **La mairie d'Evenos**
 - - **Stop LGV Sanary**
 - - **Stop Nuisances Cuers**
 - - **La Confédération Paysanne du Var**
 - - **Enterrons la LGV (Aubagne)**
- Certaines associations nous ont aidé financièrement:
 - ATTAC- la Fédération Régionale du Parti Occitan- le Collectif du 19 mai
- Nous espérons d'autres soutiens en 2016.

NOTRE AMBITION

- * Ne pas se laisser abuser par les affirmations communiquées par RFF « pas d'amélioration des TER sans ligne nouvelle »
- * Poursuivre notre veille minutieuse concernant les appels d'offres, les publications, les compte -rendus et la réglementation.
- * Créer un véritable échange avec les élus sur les diverses informations collectées et participer aux réunions au niveau du Département ou de la Région.
- * Informer la population au travers de notre site internet et des mails
- * Œuvrer pour répondre aux besoins actuels et ne pas attendre 2030 - 2050 pour la résolution des problèmes qui se posent dès à présent dans les transports du quotidien.

ET DEMANDER UN NOUVEAU DEBAT PUBLIC